

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_07_50

Séance du 26 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 19 juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume DUCOLOMB, Céline THEVENOUX,

ABSENT : Laurent BORDEL

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-José TRAINA

**OBJET DE LA DELIBERATION
RENOUVELLEMENT BAIL PRESBYTERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le bail du presbytère est arrivé à expiration le 1^{er} juillet 2024.

Il y a donc lieu de délibérer pour procéder à son renouvellement et pour fixer le montant du loyer annuel.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour son renouvellement et pour arrêter le montant du loyer qui avait été fixé par délibération du 14 septembre 2018, à 406,36 € annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** de renouveler le bail du presbytère pour une durée de six ans à compter du 1^{er} juillet 2024.

⇒ **FIXE** le montant du loyer annuel à 455.20 € annuel.

⇒ **DIT** que le loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juillet suivant l'Indice INSEE du 4^{ème} trimestre.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à passer avec l'association diocésaine de Belley-Ars sis à Bourg en Bresse.

ANSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRÉSENT ACTE A ÉTÉ PUBLIÉ OU NOTIFIÉ SELON LES RÉGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

